



AVIS PUBLIC
EST PAR LES PRÉSENTES DONNÉ par le soussigné, Que: -

SECOND PROJET DE RÈGLEMENT NUMÉRO 2024-07 RELATIF À L'OCCUPATION ET À L'ENTRETIEN DES BÂTIMENTS
PROJET DE RÈGLEMENT NUMÉRO 2024-08 RELATIF À L'EXERCICE DU DROIT DE PRÉEMPTION

AVIS PUBLIC est par les présentes donné par la Directrice générale et greffière-trésorière de la Municipalité de Sainte-Barbe.

QUE le second projet de règlement numéro 2024-07 et que le projet de règlement numéro 2024-08 ont été présentés et adoptés lors de la séance ordinaire tenue le 4 novembre 2024.

QUE le second projet de règlement numéro 2024-07 relatif à l'occupation et à l'entretien des bâtiments peut être résumé ainsi :

- Contrôler les situations de vétusté ou de délabrement des bâtiments situés sur son territoire;
- Éliminer les nuisances générées par les bâtiments mal entretenus, en prescrivant des normes de salubrité, d'occupation et d'entretien;
- Inciter les propriétaires de bâtiments à entretenir leur propriété.;
- Territoire ciblé par le projet : l'ensemble du territoire de la Municipalité de Sainte-Barbe.

QUE le projet de règlement numéro 2024-08 relatif à l'exercice du droit de préemption peut être résumé ainsi :

- Les fins municipales pour lesquelles la Municipalité peut procéder à l'acquisition d'immeuble suivant l'exercice de son droit de préemption sont les suivantes :
 - a. Espace naturel, public et parc;
 - b. Voie publique;
 - c. Habitation;
 - d. Logement social, communautaire ou abordable;
 - e. Infrastructure ou équipement collectif;
 - f. Équipement institutionnel;
 - g. Conservation d'immeuble d'intérêt patrimonial;
 - h. Réserve foncière.

QUE le second projet de règlement numéro 2024-07 et que le projet de règlement numéro 2024-08 sont disponibles pour consultation au bureau de la soussignée, au 470, Chemin de l'Église, Sainte-Barbe (Québec), aux heures normales de bureau ou sur le site web de la Municipalité de Sainte-Barbe.

DONNÉ à Sainte-Barbe ce 5^e jour de novembre 2024.

Chantal Girouard
Directrice générale et greffière-trésorière

CERTIFICAT DE PUBLICATION

Je, soussignée, Chantal Girouard, directrice générale et greffière-trésorière de la Municipalité de Sainte-Barbe, certifie sous serment d'office avoir publié l'avis public ci-haut, en affichant une copie à chacun des deux endroits désignés par le Conseil, le 5 novembre 2024 entre 8 h 00 et 16 h 00.

En foi de quoi, je donne ce certificat ce 5^e jour de novembre 2024.

Chantal Girouard
Directrice générale et greffière-trésorière